

**ARRETE ETABLISSEMENT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Maire de Soliers,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 28/05/2015 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté en date du 28/01/2022 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1<sup>er</sup> février 2022,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement de grade de : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PERNUIT Véronique	Adjoint technique	01/01/2025
LECHARTIER Carole	Adjoint technique	01/01/2025

Avancement de grade de : Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
JACQUELINE Cyrille	Adjoint d'animation	01/01/2025
PERNUIT Elodie	Adjoint d'animation	01/01/2025
WILLAERT Mandy	Adjoint d'animation	01/01/2025

Avancement de grade de : Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
JAMET Maxime	Adjoint administratif	01/01/2025

Avancement de grade de : Adjoint administratif principal de 1<sup>ème</sup> classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
TRANCHEFORT Valérie	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2025
HAMEL Sandra	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2025

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.

A Soliers, le 30 juillet 2025,

Le Maire,

JOUIN Philippe



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »